

BEAUX DE MAGUIELLES JUGE A SOMMIERES¹⁶⁵

Le lundi 14 février 1791, Justin Beaux « *ci-devant de Maguielles* », juge au tribunal du district de Sommières, dans le département du Gard, écrit une lettre à « *Monsieur Du Port Garde des Sceaux* ».

Dans cette lettre, Justin Beaux raconte la « *dangereuse secousse* » éprouvée par la ville où il assure ses fonctions depuis trois mois. Il fait état « *qu'à l'époque de la prestation du serment ecclésiastique et du refus combiné des prêtres de cette ville* » les anti-constitutionnaires sommiérois font circuler la rumeur que le tribunal « *allait forcer les prêtres à prêter serment que leur conscience repousse....apposer les scellés sur l'église* ». Ces propos « *qui échauffent la tête du peuple* », vont être la cause de graves incidents qui éclatent le dimanche 30 janvier 1791. Nous les avons retracés plus haut et Justin Beaux les relate ainsi :

¹⁶⁵ Didier Potton. in. Bulletin Sommières et son Histoire n°5.

Bien que n'étant pas sommiérois, ce personnage est particulièrement intéressant : issu d'un milieu aisé, il est cultivé, acquis aux idées des philosophes et profondément protestant.

Il est nommé juge à Sommières où les tensions entre catholiques et protestants sont très vives.

« Le 30 du mois dernier, le Vice-président de notre tribunal fut entendre la messe paroissiale pour faire faire à son issue une publication de bans de non catholiques, et ce fut pendant cette partie la plus imposante du culte public et dans le sanctuaire même de la divinité, que les vrais catholiques (c'est ainsi qu'ils se nomment) firent l'insurrection la plus atroce et la plus scandaleuse sourdement prédéterminée. Des sabres étincelant s'avancent et s'allongent sur la tête du magistrat qui leur échappe par la fuite, mais une grêle de pierres l'atteint et le meurtrit.

Les séditeux s'avancent du côté opposé, en colonne, la bayonnette au bout du fusil et tambour battant. Il y avait dix-huit mois qu'ils dominaient ainsi la ville. Ils se croisent dans la rue assez étroite avec la municipalité et son détachement, sans se dire le mot, et sans que la caisse discontinue son bruit perturbateur. Soit prudence, soit faiblesse, la municipalité ne déploya point le moyen formidable que la Loi lui a confié contre les séditeux. L'insolent bataillon toujours enhardi par l'impunité, rejoignit la municipalité, la mit en fuite, poursuivit les officiers à coups de pierres, dont plusieurs ont été éreintés et estropiés....Voilà donc les dépositaires de toutes les espèces d'autorité outragés, assassinés dans leurs fonctions et les ennemis du Bien Public triomphans de leurs attentats ».

L'ordre public revient grâce à l'arrivée d'un commissaire envoyé par le département le 1 février, qui prend la décision de casser le bataillon rebelle. Le calme dure peu de temps. « Le mercredi suivant, jour de fête, le bataillon, rebelle aux dispositions récentes du Département, se rallie. Il fait une tentative pour tomber sur la maison commune où les officiers municipaux étaient assemblés, et forcent la garde qui y était postée. Le bruit alarmant de la générale fait sur le champ courir

aux armes et la garnison et les légionnaires nationaux qui se portent vers les séditeux et ils sont dissipés ».

Le lendemain et le surlendemain, diverses opérations de police permettent l'arrestation de neuf personnes remises à « *l'accusateur public qui ne pouvait pas garder le silence* ». La lettre se poursuit en informant le Garde des Sceaux que l'incident aurait pu être plus grave par la volonté des « *mutins* » d'étendre l'insurrection.

« Entre les deux insurrections, ... quelques-uns se répandirent dans les villages catholiques et là, ils furent lamenter sur les malheurs de la religion et répandre l'alarme qu'un de leurs suppôts, apothicaire de cette ville porta jusqu'à Montpellier, en disant qu'à peine il avait eu le tems d'échapper au fer des protestants qui au nombre de 12 000 égorgeaient tous les catholiques, et qu'à l'heure actuelle Sommières n'était qu'un monceau de cendres noyé dans le sang de ses habitants .Déjà malgré l'absurdité de l'imposture, plusieurs villages catholiques avaient pris les armes. La commotion fut si violente à Montpellier que tout était dans l'agitation et que la municipalité crut devoir en découvrir l'auteur, le manda et le réprimanda... ce n'a été qu'avec beaucoup de peine et de danger qu'on est parvenu à les arrêter dans leur effort. La fermentation néanmoins y est encore, et il se manifeste çà et là quelques explosions ».

Parallèlement à la relation des événements, Beaux de Maguielles émet un certain nombre de jugements :

- « *Le fanatisme soufflait ses fureurs, ou pour mieux dire, la fureur soufflait le fanatisme* ».

- « *Il ne vous est que trop aisé, Monsieur, de sentir que le peuple n'est que l'instrument et la victime de ses instigateurs secrets. Dans ce païs ils sont connus et ils marchent le front levé. Ils disent tout haut qu'ils ne sont pas défaits* ».

- « *On frémit à la pensée de l'incendie que cet horrible attentat avait déjà allumé dans ces contrées combustibles* ».

- « *La catastrophe de Nîmes a été au moment de se renouveler par les mêmes causes et les mêmes moyens* ».

Ainsi, pour lui, les choses sont claires : la « *régénération* » de la France est combattue par le « *fanatisme* » de ceux qui se désignent sous le terme de « *Vrays catholiques* ».

Des incidents éclatent à Millau, Montpellier, Milhaud, Aigues-Mortes, Le Vigan, Alès, Uzès. On menace soit des ecclésiastiques qui ont prêté serment, soit les membres des institutions, chargés de faire appliquer la loi.

Le récit de la première émeute et de la venue à Sommières du Commissaire du département, correspond à la lettre adressée par la municipalité à l'Assemblée Nationale et au Ministère de la Guerre le 5 février¹⁶⁶. Ce courrier donne plus de renseignements sur les « *séditieux* ». Il mentionne la présence de femmes, ce dont ne parle pas Justin de Beaux. Il confirme l'existence de deux compagnies de gardes nationales, la ville en compte dix, qui « *renfermoient dans leur sein tout ce que la ville a de mauvais sujets* » et les mesures prises pour suspendre l'activité de ces unités et remettre en service les huit autres compagnies « *dont cinq étaient composées de meilleurs patriotes* ». Le courrier confirme que depuis le printemps 1790 la tension est permanente en ville : de mars à mai, la municipalité a dû prendre des mesures contre la multiplication de groupes armés, des provocations entre les différentes unités de l'armée de ligne (appuyées par la « *bonne partie de la milice* ») et certains éléments « *insubordonnés* »¹⁶⁷.

En septembre 1790, M. Rebuffat, président du district, avait demandé du secours aux autorités départementales à cause

¹⁶⁶ Archives Communales de Sommières 1 D1.

¹⁶⁷ Archives Communales de Sommières 1H6.

« *des querelles des compagnies de grenadiers à houppes rouges et de chasseurs à houppes vertes de la garde nationale auxquels se joignent des attroupements de suspects mal intentionnés*¹⁶⁸ ». En décembre, il a été décidé de suspendre les compagnies de la garde nationale. Le 1 février 1791 Vigier, commissaire du département, remettra en activité celles composées de « *bons patriotes* ».

Les informations données par J. Beaux sur la volonté de quelques-uns de soulever les populations catholiques sont confirmées par les procès-verbaux des délibérations du CM de Montpellier. A la date du 3 février, on lit :

« Instruct par divers avis que des malveillants ont porté dans la nuit dernière l'épouvante dans presque tous les villages de nos environs ;

Lecture faite de l'arrêté pris hier par le bureau et du procès-verbal de ce d'aujourd'hui concernant le rapport fait par M. Chrétien, Officier municipal et les réponses et aveux du sieur Ange Joyeuse, apothicaire à Sommières ;

A arrêté : 1° Qu'extraits en forme de la délibération prise hier par le bureau....seront adressés par M. le Procureur de la Commune au Directoire du District pour mestre à portée d'instruire toutes les municipalités du District de la fausseté des bruits qu'on a cherché de répandre et d'en faire poursuivre les instigateurs fauteurs et complices comme perturbateurs du repos public ;

*2° Que le sieur Ange Joyeuse, apothicaire de Sommières, sera vivement réprimandé pour avoir répandu dans cette ville un bruit faux et allarmans sur la ville de Sommières... »*¹⁶⁹.

La situation particulière de Sommières dans la géographie religieuse du bas Languedoc peut être une explication à ces troubles causés par la question de prestation du serment des

¹⁶⁸ Archives Municipales de Sommières série BB.

¹⁶⁹ Archives Communales de Montpellier D1.

ecclésiastiques, qui dérape rapidement sur l'antagonisme catholiques-protestants, ressurgit en 1789 et 1790 à l'occasion de la révolution municipale, et la question du pouvoir dans la communauté politique aiguisant les passions. Sommières à majorité protestante, mais où existe une forte minorité catholique (40%), est la ville la plus importante de la Vaunage calviniste¹⁷⁰. En 1790, Sommières a une population de 4 092 habitants. Du XVIIème au XIXème siècle, le nombre des protestants tend à s'amenuiser. Deuxième moitié du XVIIème siècle : protestants 1 200, 86% ; catholiques 200, 14%. 1814-1820 : protestants 1 800, 55% ; catholiques 1 400, 45%. 1851 : protestants 51% ; catholiques : 49%.

Située sur Vidourle, elle est une frontière religieuse opposant à l'est (le Gard) des populations de confession réformée, et à l'ouest (l'Hérault) des populations de confession catholique. Elle est dans la même situation que Alès, St-Ambroix, Uzès, Milhau, Aigues-Mortes, Lunel, Sauve et le Vigan où les mêmes types de troubles se produisent en 1791. Les zones de contact sont des zones d'affrontement. Ces éléments permettent de comprendre pourquoi le sieur Joyeuse s'est dirigé jusqu'à Montpellier. Il a eu la volonté évidente de soulever les villages situés sur l'axe Sommières-Montpellier (Restinclières, Castries).

La menace des communautés catholiques proches de Sommières pèse depuis plusieurs mois. En septembre 1791, la municipalité reçoit des plaintes de certains de ses administrés, selon lesquels les propos anti-protestants « *se sont changés aujourd'hui en des menaces formelles, puisqu'on dit publiquement qu'à tel jour et à telle heure, les maisons des protestants seront marquées, ainsi que celles des catholiques qui*

¹⁷⁰ Archives Départementales du Gard. L 4, 2.

*les soutiennent, et que les uns et les autres, seront égorgés au même instant*¹⁷¹ ».

Ainsi, lorsque Justin Beaux de Maguielles arrive à Sommières comme juge, il s'installe dans une ville où la menace d'un affrontement catholiques-protestants est permanente. La question du serment n'est qu'un prétexte¹⁷².

Il semble qu'il y ait eu un divorce entre un homme fortement influencé par l'esprit philosophique du temps et une communauté plus orthodoxe dans sa foi et ses pratiques religieuses. Ses écrits sont d'une très grande prudence en ce qui concerne les nouveaux convertis et révèlent des préoccupations plus politiques et économiques que religieuses.

Il participe activement à l'agitation politique de la fin de l'année 1788 et représente sa communauté à l'assemblée des trois ordres à Alès en janvier 1789. En mars, avec son ami Rabaut St Etienne, il fait partie de la Commission du Tiers Etat chargée de faire la synthèse des Cahiers de la Sénéchaussée de Nîmes. Outre l'expression d'un profond attachement à la personne du roi, il intervient pour demander la suppression de la mendicité et des moines, la création d'un établissement d'éducation nationale et d'un département chargé de l'agriculture.

Tout semble basculer en 1791 avec le texte d'un discours intitulé « *Du Trône et de l'Autel* », où il dit en préambule

¹⁷¹ Archives Communales de Sommières : série BB.

¹⁷² J. Beaux est né le 23 avril 1740 à St Jean de la Gardonnenque, diocèse d'Alès. Deux jours après, il est baptisé par M. Faber, curé de la paroisse. Son père est notaire, juge à la cour ordinaire de la baronnie et occupe pendant plusieurs années la charge de conseiller politique. Il envoie son fils à Toulouse faire des études de droit, et celui-ci fait son entrée au barreau de Nîmes en 1768. La famille apparaît pour la première fois dans les registres de l'église du Désert en 1776, avec la notification du décès de son père. Le 3 janvier 1780, Justin Beaux est élu ancien du consistoire de son église. En 1780 et 1781 il la représente au Synode provincial de basses Cévennes.

reprendre un écrit de 1769. Voici quelques extraits significatifs de l'état d'esprit de Justin Beaux lorsqu'il est juge à Sommières :

« Que les peuples s'affranchissent du despotisme des prêtres et ils s'affranchiront du despotisme des gouvernements. Peuples ! Plaçons l'église dans l'état et l'état dans la nation ; alors la verge de fer sera rompue. Nous pourrons avoir des rois, mais des rois ne nous auront pas ; nous croirons en Dieu, mais nous nous défierons des prêtres. »

« J'ouvre les annales des nations et partout je découvre cet atroce complot contre la liberté : Souverains soutenez nos autels et nous, pontifes, nous soutiendrons votre trône. Maintenez notre influence, nous affermirons votre autorité. Que les peuples tremblent, et nous les pressurerons et nous les dominerons. Epaissons sur leur tête les ténèbres de l'ignorance, et nous les manierons à notre gré. Nous ferons parler le ciel en courroux ; vous, faites paraître vos bourreaux. Qui résistera à notre double empire ? ».

Justin Beaux représente l'attitude politique de la bourgeoisie protestante languedocienne à la veille de la Révolution. Prudente sur le plan religieux jusqu'au début des années 1780 afin de continuer de jouir d'une tolérance politique des autorités provinciales, qui, réalistes tiennent compte du poids économique et social de ce groupe dans la sénéchaussée de Nîmes surtout. Elle s'engage en 1788-1789, en espérant profiter du courant de réforme pour prolonger les acquis civils de l'édit de 1787 par la réintégration. Si la *Déclaration des droits de l'homme* affirme le principe nouveau de la liberté religieuse, il faut attendre décembre 1789 pour que les protestants soient reconnus comme des membres à part entière de la Nation. Il s'agissait de pouvoir être français sans être catholique. 1789 permet de concilier fidélité religieuse et appartenance à la nation française.

L'élection de Rabaut St Etienne à la présidence de l'Assemblée nationale en avril 1790 marque ce progrès, mais déclenche au sein des populations catholiques, notamment dans les régions où se sont établies depuis deux siècles des frontières religieuses, un phénomène de peur qui, habilement exploité, aboutit aux premiers chocs, Montauban et Nîmes en mai et juin, où le pouvoir local est l'objet du conflit.

Sommières est située sur une frontière du Bas-Languedoc ; on peut même dire que celle-ci passe au cœur de la cité. Cette situation fait de notre ville un espace sensible. Conscients de ce danger, notables catholiques et protestants, se sont alliés pour contrôler la municipalité. Soucieux de conserver le pouvoir, acquis aux idées patriotiques, ils sont favorables à la Constitution civile du clergé. Mais pour une partie du clergé et du peuple, c'est une attitude anti-catholique. Déjà suspectés d'alliance contre nature avec les « *hérétiques* », les catholiques « *patriotes* » deviennent à la fin de l'année 1790 des « *mauvays catholiques* », autrement dit des traîtres. Les journées de janvier et février 1791 à Sommières mettent en évidence la fragilité de la tolérance entre les deux confessions et révèlent au plan local l'émergence de deux partis dans l'église : l'un conservateur et contre-révolutionnaire ; l'autre progressiste et patriote.

L'affirmation du mouvement contre-révolutionnaire en 1791 va confirmer à Justin, ainsi qu'à ses coreligionnaires, qu'il y a un réel danger de victoire de la réaction. L'ambiguïté de la politique royale va petit à petit le déterminer à penser que la Révolution ne peut faire confiance à une monarchie qui, de jour en jour, se révèle nostalgique de l'Ancien Régime. Au bout de cette réflexion, il y aura l'adhésion à l'idée républicaine, comme rempart à un retour à la tyrannie et au despotisme.

En fait, plus qu'une adhésion à la République, c'est la peur d'un retour à la situation politique et religieuse d'avant 1789

qui engage les réformés dans la défense du Nouveau Régime en septembre 1793¹⁷³ .

¹⁷³ L'association *Sommières et son Histoire* a reçu Th. Tackett. Celui-ci met en évidence le rôle des femmes dans l'émeute dominicale, rejointes par des hommes lors de l'assaut donné à l'hôtel de ville le mercredi suivant : « *Les émeutiers ne sont pas poussés par les prêtres fort modérés ; ils appartiennent aux basses couches de la société, beaucoup de femmes ne savent même pas signer leur nom : bons catholiques, ils sont opposés, par principe, au protestantisme, mais n'ont guère de conflits avec leurs voisins calvinistes, ils en veulent davantage aux mauvais catholiques, favorables aux idées nouvelles. Les femmes, les plus nombreuses, sont mues par des motivations religieuses, mais les hommes agissent pour des raisons politiques, marquant ainsi leur opposition au clan des patriotes.*